

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le 09/12/2024

ID : 069-216900969-20241129-DEL_24_091-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 novembre 2024

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le 22 novembre 2024

Président: M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : M. Amar MANSOURI

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DEROUBAIX

Procuration :

Mme Victoria MARI donne pouvoir à Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamel MESAI-MOHAMMED donne pouvoir à M. Hervé NOUZET, Mme Nathalie COURREGES donne pouvoir à M. Frédéric SERRA, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, M. Théo VIGNON donne pouvoir à Mme Najoua AYACHE, M. Jérôme BUB donne pouvoir à M. Monji OUERTANI, Mme Marie-Line JULLIEN donne pouvoir à M. Guillaume MOULIN

EXERCICE 2024 - REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'EMPRUNTS

La Ville a la possibilité de procéder à deux remboursements anticipés d'emprunts à taux fixe :

Montant emprunt	Taux	Capital Restant dû	Pénalités	Intérêts restants dûs	Date début	Date fin
700 000 €	3,45%	343 070,30 €	26 933,17 €	74 338,48 €	25/10/2010	25/10/2035
400 000 €	3,70%	219 983,31 €	5 439,94 €	51 980,62 €	15/12/2010	15/12/2035
				126 319,10 €		

Dans sa stratégie financière, la Ville pilote la gestion de la dette en tenant compte des taux directeurs. Sachant que malgré l'application des pénalités, le remboursement anticipé de ces deux emprunts permettra de réaffecter 93 945,99 € à d'autres projets ou investissements dans les prochaines années.

Pour mener à bien cette opération, les modifications budgétaires seront incluses dans la décision modificative n°2.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les demandes de remboursement anticipé et tout document afférent.

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le 09/12/2024

S²LOW

ID : 069-216900969-20241129-DEL_24_091-DE

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	24	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamel MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Line JULLIEN
Vote(s) Contre	5	M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 29 novembre 2024.

Le Maire,
Xavier ODO.

Le secrétaire de séance
Amar MANSOURI.

